

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Budget ville – exercice 2021 – approbation de la décision modificative n°2Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°2 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2021	DM 1	DM 2	Total budget 2021
Recettes de fonctionnement	44 967 000 €	- 124 600 €	394 000 €	45 236 400 €
Dépenses de fonctionnement	44 967 000 €	- 124 600 €	394 000 €	45 236 400 €
Recettes d'investissement	30 776 000 €	275 600 €	9 200 €	31 060 800 €
Dépenses d'investissement	30 776 000 €	275 600 €	9 200 €	31 060 800 €

Cette décision modificative prévoit :

Une hausse nette de la section de fonctionnement de 394 000 € se décomposant ainsi :En recettes :

- + 167 634 € de produits de taxes foncières suite à la notification définitive des bases (et intégration du produit de taxe foncière des parkings communaux pour 70 000 €) ;
- + 226 366 € de taxe additionnelle aux droits de mutation, consécutive à un très bon niveau de ventes sur la Ville sur cette année, les taux étant restés inchangés.

En dépenses :

- + 70 000 € de taxes foncières sur les parkings communaux, dont le produit sera quasiment intégralement reversé à la Ville (nouvelle réglementation) ;
- + 230 000 € de frais de personnel liés à la prise en compte des contraintes sanitaires liées à la crise du Covid 19 (remplacement d'agents en ASA dans les services à taux d'encadrement normé, personnel supplémentaire pour assurer les protocoles de nettoyage), la mise en œuvre de la phase « expérience professionnelle » du régime indemnitaire et le développement de l'apprentissage ;
- + 75 000 € pour le fonctionnement du centre de vaccination Sceaux - Bourg-la-Reine - Antony pour 9 mois ;
- + 50 000 € de provisions pour aider les associations scéennes dans le cadre du Covid 19 (coût des charges de personnel en période de Covid) ;
- + 14 000 € de FPIC suite à notification (fonds de péréquation intercommunal) ;
- + 2 800 € d'aides à l'acquisition de matériels de sécurité pour les cyclistes, du fait d'une forte évolution des demandes ;
- + 18 000 € d'acquisitions de matériels initialement prévus en investissement (compensé par une baisse équivalente en section d'investissement) ;
- - 65 800 € de crédits de festivités et communication non dépensés du fait du confinement.

Une hausse nette de la section d'investissement de 9 200 € se décomposant comme suit :

En dépenses :

- + 9 200 € de remboursement anticipé d'un emprunt Cinélia (du CNC) suite à sa transformation en subvention. La recette équivalente est inscrite en contrepartie ;
- 38 300 € de virements de crédits entre chapitres ayant un solde nul sur la section d'investissement.

En recettes :

- + 9 200 € de subvention du CNC (transformation d'un prêt en subvention, à titre de mesure d'aide Covid 19).

Cette décision modificative n'impacte pas l'autofinancement prévisionnel et ne modifie pas les chiffres relatifs à la dette.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°2 au budget de la Ville, exercice 2021, mentionnée dans le tableau annexé.